

## ENGAGEMENT FINANCIER 2025 – 2026\*\*

**\*\* Est présenté ci-dessous le tarif 2024/2025 actuel. Le tarif 2025/2026 pourrait être soumis à une augmentation en fonction de l'évolution de l'indice général des prix à la consommation.**

| TARIF ACTUELLEMENT EN VIGUEUR<br>POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025  |                 | Coût annuel<br>en € |
|---|-----------------|---------------------|
| <b>Contribution familiale (1)</b>   |                 |                     |
| Ecole   |                 | 1 797               |
| Collège – Lycée Général et Technologique  |                 | 1 908               |
| Lycée Professionnel   |                 | 1 193               |
| <b>Entraide Volontaire (2)</b>  |                 | 65                  |
| <b>ASELY</b> (solidarité des établissements du diocèse de Versailles)   |                 | 55                  |
| <b>APEL</b>   |                 | 31                  |
| <b>Restauration scolaire</b>  |                 |                     |
| Ecole   |                 |                     |
| Coût forfaitaire pour   | 1 repas/semaine | 263                 |
|   | 2 repas/semaine | 527                 |
|   | 3 repas/semaine | 789                 |
|   | 4 repas/semaine | 1054                |
| Collège/Lycée Général/Lycée professionnel et Technologique  |                 |                     |
| Coût forfaitaire pour   | 1 repas/semaine | 271                 |
|   | 2 repas/semaine | 542                 |
|   | 3 repas/semaine | 814                 |
|   | 4 repas/semaine | 1 085               |
|   | 5 repas/semaine | 1 355               |
| <b>Ecole</b>  |                 |                     |
| Langues Vivantes <i>CE2 Initiation anglais ou allemand</i>  |                 | 66                  |
| Langues Vivantes <i>CM1-CM2 au choix anglais ou allemand</i>  |                 | 111                 |
| Pack fournitures : entre 20 et 50 euros selon niveau, (confirmé à la rentrée)   |                 |                     |
| <b>Budgets culturels par élève</b>  |                 |                     |
| Ecole   |                 | 75                  |
| Collège (dont carnet de bord)   |                 | 85                  |
| Lycée Général, Technologique et Professionnel   |                 | 75                  |
| <b>Divers</b>   |                 |                     |
| Carte de circulation élève (obligatoire)  |                 | 10                  |
| Repas self occasionnel  |                 | 8,9                 |
| Polo du CP à la 3 <sup>ème</sup>  |                 | 16                  |
| Tshirt Sport 6ème   |                 | 10                  |
| Journée Intégration (6 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nde</sup> )   |                 | 30                  |
| Pochette Smartphone (6 <sup>ème</sup> ; 5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> – distribué en 6 <sup>ème</sup> pour les 3ans) |                 | 25                  |
| Casiers individuels (5 <sup>ème</sup> -4 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> )   |                 | 10                  |
| PSC1(4 <sup>ème</sup> )   |                 | 40                  |

### RÉDUCTIONS :

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont présents simultanément à Saint-Erembert, les abattements suivants sont appliqués automatiquement sur les frais de contribution familiale :

- 30 % pour le troisième enfant
- 75 % pour le quatrième enfant
- Gratuit pour le cinquième enfant et les suivants.

### AIDE FINANCIÈRE :

Pour les familles rencontrant des difficultés financières, le fond d'entraide constitué de la participation volontaire des familles peut vous permettre de recevoir une bourse d'entraide. Le formulaire de demande de cette bourse est à retirer auprès de la comptabilité Familles.

L'ensemble des frais de scolarité sera prélevé mensuellement.

Des factures complémentaires seront émises en cours d'année (cahier d'activités, activités périscolaires...)

En cas de retrait d'un élève par ses parents sans l'accord préalable de la Direction de l'école, le trimestre commencé est dû.

- (1) Comprend l'assurance scolaire-extrascolaire obligatoire et la pochette photos.
- (2) L'entraide volontaire annuelle de 65 euros par famille est portée sur la note de frais. Votre contribution permet de constituer un fond de solidarité en faveur des familles rencontrant des difficultés financières. Ce geste de solidarité n'a pas un caractère obligatoire, aussi si vous ne souhaitez pas contribuer, merci de nous en informer. Il en est de même pour la cotisation ASELY qui contribue à la solidarité entre établissements privés des Yvelines.

### RESTAURATION SCOLAIRE

Modalités d'inscription au self : Le choix des jours se fait en début d'année et pour l'année entière. Les jours de demi-pension ne pourront pas être permutés. Un élève peut s'inscrire à 1, 2, 3, 4 ou 5 repas par semaine, il est demi-pensionnaire et paie le forfait correspondant. Toute absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs donnera lieu à un remboursement par repas non pris de : -7,10 € en primaire et - 7,56 € en secondaire.

Le carte de circulation perdue ou détériorée sera remplacée moyennant la somme de 10 € facturé à la famille.

**A NOTER :** la note de frais annuelle précisera les échéances prélevées et sera consultable sur le site [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) dès le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Elles pourront varier en fonction des frais engagés pour votre enfant (activités, livres...)

**Prélèvements mensuels** (9 mensualités du 5 octobre 2025 au 5 juin 2026 et solde au mi- juillet 2026)

### **DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS PERSONNELLES RECUEILLIES :**

Les informations recueillies sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie, aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique). Ces informations sont transmises par l'Apel à sa fédération nationale (APEL Nationale) afin d'adresser le journal 'Famille Education' aux parents adhérents, dont l'abonnement est compris dans la cotisation d'adhésion à l'Apel. Les coordonnées des responsables légaux pourront également être transmises aux sociétés NEOFUTUR et INFOCAP, partenaires de l'établissement pour une exploitation strictement limitée.

Sauf opposition écrite, les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant.

Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au Chef d'établissement.

**Les représentants légaux de l'élève déclarent avoir pris connaissance des tarifs et de l'engagement financier, en acceptant tous les termes et s'engagent à régler les frais liés à la scolarité de leur(s) enfant(s).**